

quante sous à un dollar par jour pour leur subsistance et pour celle de leur famille! En d'autres termes, déduction faite de cette faible pitance, tout ce qu'ils retirent du Gouvernement est nécessairement appliqué à l'entretien de leur équipement. Est-il donc étonnant qu'ils nous prient de leur accorder un peu plus de considération? L'honorable ministre des Postes, à qui je me suis adressé à ce sujet, m'a répondu que le ministère ne pouvait accorder une augmentation pendant le terme prévu dans un contrat. C'est vrai, la loi le veut ainsi; mais il me semble que le ministère pourrait recommander qu'on leur accordât un traitement plus juste et plus équitable, et j'espère qu'on aura bientôt trouvé moyen de le leur accorder. Il est bien vrai qu'un contrat est un contrat, mais je dirai, à titre d'explication, que celui dont il s'agit dans ce cas particulier date de deux ou trois ans et que, dans ce temps-là, tout coûtait beaucoup moins cher qu'aujourd'hui. Déduction faite de ce qu'il leur faut payer pour l'entretien de leurs chevaux et de leur équipement, il ne leur reste, pour leur subsistance et celle de leurs familles, que la faible pitance que je viens de mentionner.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé l'autre jour par l'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe). Si je ne me trompe,—et je souhaite de ne me tromper aucunement—il a dit, en substance, que l'acte de l'Amérique britannique du Nord ayant été sanctionné par chacune des quatre provinces dont se composa tout d'abord la Confédération, ce serait à ces provinces-là seulement d'y apporter des modifications quelconques. L'honorable député est versé dans la science du droit et je ne suis qu'un simple ouvrier, mais je trouve son interprétation injuste; je la trouve moralement fautive et je me demande, par suite, comment elle pourrait être conforme à la loi. Cette Chambre n'aurait-elle rien à dire sur les propositions d'amendement que l'on pourrait soumettre au pays à l'avenir? Est-il possible de supposer que les provinces qui n'existaient pas encore à cette époque devraient être ignorées quand il s'agirait d'étudier des propositions d'amendement à cette loi? Des propositions de cette nature, il en sera bientôt soumis; on parle de plus en plus, par exemple, d'attribuer la législation à une Chambre responsable, et c'est évidemment à bon droit, car lorsqu'une Chambre irresponsable se permet, comme l'ont fait nos amis vers la fin de la dernière session, de paralyser l'effet de certaines lois des plus

importantes adoptées par la Chambre des communes concernant le bien-être moral et social de nos citoyens, elle ne fait rien qui soit susceptible de la recommander davantage à l'affection du peuple. Voilà pourquoi, lorsqu'il sera question d'étudier ces propositions d'amendement, comme il en sera bientôt question, j'espère, il apparaîtra que mon honorable ami a fait erreur ou que je l'ai mal compris; mais je pense qu'il admettra avec moi que cette Chambre, représentant aujourd'hui des provinces qui n'existaient pas alors, aura son mot à dire au sujet de ces propositions d'amendement.

La question de l'unité nationale a été traitée par des membres de la gauche et de la droite, au cours de ce débat. De fait, quelques-uns avaient eu la témérité de l'aborder pendant les jours orageux de la dernière session.

C'est, à mon sens, une grande idée qui doit être étudiée avec soin. Il est impossible de soulever cette question sans que tout homme sincère se demande immédiatement ce que l'on entend par unité nationale et par quel moyen on pourrait y atteindre. Quelles sont les phases successives par lesquelles il est possible d'arriver à ce but? Ces questions ouvrent un champ très vaste et très intéressant dans lequel je ne m'aventurerai pas aujourd'hui mais je n'ai aucun doute qu'en procédant par élimination, il est possible de se rapprocher de la solution. Il va sans dire que l'unité nationale ne peut pas être une unité de race; ce point ne souffre pas de discussion. Elle ne peut pas consister en une unité de religion, car les protestants sont loin de s'entendre entre eux et l'on me dit que des divergences existent également entre les catholiques. Personnellement, j'ignore s'il en est ainsi, mais quoi qu'il en soit, l'unité nationale ne peut certainement pas signifier l'unité religieuse. Il n'est pas nécessaire non plus d'apporter des arguments pour établir que l'unité nationale ne peut pas être basée sur l'unité de langue.

Deux langues seront parlées au Canada, du moins pendant quelque temps encore. Pouvons-nous espérer arriver à l'unité nationale sur les questions politiques? Ce résultat ne paraît guère probable dans un avenir rapproché. Alors, que reste-t-il? De quel côté nous tournerons-nous pour trouver cette unité nationale? Pour moi, cette question est très grave et très importante. Si nous ne devons pas la trouver sur le terrain de la religion, de la politique, ou de la race, où la prendrons-nous? Je ne vois qu'un autre terrain qui nous offre quelque espoir